



AVIS PUBLIC

Est par le présent donné aux contribuables de la municipalité de NEWPORT
par la Directrice Générale et Greffière Trésorière, Isabelle Doyon.

rôle triennal 2023-2024-2025 **premier exercice financier 2023**

Conformément à la loi sur la Fiscalité municipale, art. 73, le rôle d'évaluation foncière 2023 a été déposé au bureau municipal le 18 octobre 2022; il en est à sa première année d'une application triennale et toute personne peut en prendre connaissance au 1452, route 212 aux heures normales d'ouverture du bureau.

Une personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la municipalité une demande de révision à ce sujet. La demande de révision doit être faite sur la formule prescrite, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. La demande de révision doit être déposée avant le 1^{er} mai suivant l'entrée en vigueur du rôle, au bureau municipal de Newport à l'adresse suivante :

1452, route 212
Newport (Québec) J0B 1M0

Lors du dépôt, la demande de révision du rôle d'évaluation doit être accompagnée de la somme d'argent suivante :

40\$ lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure à 100 000\$;

60\$, lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 100 000\$ et inférieure à 250 000\$;

75\$ lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 250 000\$ et inférieure à 500 000\$;

150\$, lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 500 000\$ et inférieure à 1 000 000\$

300\$, lorsque la demande de révision porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est égale ou supérieure à 1 000 000\$ et inférieure à 2 000 000\$.

Donné à Newport ce 26 octobre 2022.

Isabelle Doyon,
Directrice générale et greffière-trésorière